

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1967 B 00006

Numéro SIREN : 955 512 074

Nom ou dénomination : A. LAFONT

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001848

BILAN ACTIF

22 - 6409

1967B6

13105122
B22-1848

ACTIF		31/08/2021 12mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage	110 879	103 669	7 210
	Autres immobilisations corporelles	371 012	166 224	204 788
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts	5 056 163		5 056 163
	Autres immobilisations financières	2 310		2 310
	Total II	5 540 364	269 893	5 270 471
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements	3 352 254	545 992	2 806 262
	En-cours de production de biens	515 309		515 309
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis	8 683 843	1 220 746	7 463 097
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes	496 515		496 515
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	2 989 167	13 085	2 976 082
	Autres créances	128 737		128 737
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	316 341		316 341
	Charges constatées d'avance (3)	72 876		72 876
	Total III	16 555 042	1 779 823	14 775 219
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	22 095 406	2 049 716	20 045 690

CERTIFIÉE CONFORME

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

5 056 163
15 685

BILAN PASSIF

PASSIF		31/08/2021	12mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 235 140)	3 235 140	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 009 332	
	Ecarts de réévaluation	248 752	
	Réserves		
	Réserve légale	323 514	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	9 248 192	
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 267 108	
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	18 332 039	
	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
	Provisions pour risques	256 338	
	Provisions pour charges		
	Total III	256 338	
	Dettes financières		
DETTES (1)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	3 860	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 953	
	Dettes fiscales et sociales	695 777	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Comptes de Régularisation	Autres dettes	539 723	
	Produits constatés d'avance (I)		
	Total IV	1 457 314	
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	20 045 690	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 457 314

COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2021 12mois		
	France	Exportation	Total
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises	2 077 269	6 054	2 083 323
Production vendue de biens	19 785 430	931 560	20 716 990
Production vendue de services	724 829		724 829
Chiffre d'affaires NET	22 587 529	937 614	23 525 143
Production stockée			841 249
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 342 213
Autres produits			11 143
Total des Produits d'exploitation (I)			26 719 748
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			1 828 457
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 489 914
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			554 574
Autres achats et charges externes *			10 207 481
Impôts, taxes et versements assimilés			138 463
Salaires et traitements			2 048 325
Charges sociales			809 945
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			109 832
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 766 738
Dotations aux provisions			256 338
Autres charges			19 351
Total des Charges d'exploitation (II)			23 229 417
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 490 330
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2021	12mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	28	334
Autres intérêts et produits assimilés (3)	165	304
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	193	638
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	57	845
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	57	845
2. Résultat financier (V-VI)	135	792
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3	626 123
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40	795
Produits exceptionnels sur opérations en capital	80	700
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII	121	495
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8	570
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	107	848
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII	116	417
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	5	078
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	364	092
Total des produits (I+III+V+VII)	27	034 880
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23	767 772
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3	267 108

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

28 334

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'évènement covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La SAS A LAFONT a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1er septembre 2016 et a autorisé la SAS CEPOVETT à se constituer seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe formé par elle-même en application des articles 223 A et s. du CGI.

Le principe général retenu est le principe de neutralité par lequel les sociétés filiales doivent constater dans leurs comptes pendant toute la durée d'intégration dans le groupe formé par la SAS CEPOVETT une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés analogue à celui qu'elles auraient constaté en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant des déficits reportables de la société à la date d'entrée dans le régime d'intégration fiscale s'élevait à 10.745.872 euros. Il s'élève à 2.909.892 euros au 31/08/2021.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	54 376		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	298 628		
Matériel de transport	353 109		291 141
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 705		
TOTAL	673 442		291 141
Prêts, autres immobilisations financières	2 039 059		3 019 414
TOTAL	2 039 059		3 019 414
TOTAL GENERAL	2 766 878		3 310 555

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		54 376		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		187 749	110 879	
Matériel de transport		294 943	349 307	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 705	
TOTAL		482 692	481 891	
Prêts, autres immobilisations financières			5 058 473	
TOTAL			5 058 473	
TOTAL GENERAL		537 069	5 540 364	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	54 376		54 376	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	281 846	9 572	187 749	103 669
Matériel de transport	234 502	99 189	187 096	146 595
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 558	1 071		19 629
TOTAL	534 907	109 832	374 845	269 893
TOTAL GENERAL	589 283	109 832	429 221	269 893

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	9 572				
Matériel de transport	99 189				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 071				
TOTAL	109 832				
TOTAL GENERAL	109 832				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	210 000	210 000	210 000		210 000
Autres provisions pour risques et charges	228 366	46 338	228 366		46 338
TOTAL	438 366	256 338	438 366		256 338

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	1 818 036	1 766 738	1 818 036		1 766 738
Sur comptes clients	19 107		6 022		13 085
TOTAL	1 837 143	1 766 738	1 824 058		1 779 823
TOTAL GENERAL	2 275 509	2 023 076	2 262 424		2 036 161
Dont dotations et reprises d'exploitation		2 023 076	2 262 425		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	5 056 163	5 056 163	
Autres immobilisations financières	2 310		2 310
Clients douteux ou litigieux	15 685	0	15 685
Autres créances clients	2 973 483	2 973 483	
Personnel et comptes rattachés	30 609	30 609	
Taxe sur la valeur ajoutée	98 030	98 030	
Débiteurs divers	98	98	
Charges constatées d'avance	72 876	72 876	
TOTAL	8 249 254	8 231 259	17 995
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 017 414		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	217 953	217 953		
Personnel et comptes rattachés	239 671	239 671		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	243 419	243 419		
Taxe sur la valeur ajoutée	164 827	164 827		
Autres impôts taxes et assimilés	47 860	47 860		
Groupe et associés	3 860	3 860		
Autres dettes	539 723	539 723		
TOTAL	1 457 314	1 457 314		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	2.0000	1 617 570			1 617 570

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériels industriels	Linéaire	4 à 15 ans
Agencements installations	Linéaire	12 à 15 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2020 au 31/08/2021

Détail des produits à recevoir

Détail des charges à payer

	Montant
FNP	119 650
AAE	539 723
CONGES PAYES	129 651
PRIMES	108 666
CHARGES SUR CP	53 406
CHARGES SUR PRIMES	44 486
TAXES	37 412
Total	1 032 994

A. LAFONT
Société par actions simplifiée au capital de 3 235 140 euros
Siège social : 150 ancienne route de Beaujeu
69400 GLEIZE
955 512 074 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 7 JANVIER 2022

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2021 s'élevant à 3.267.108,47 euros de la manière suivante :

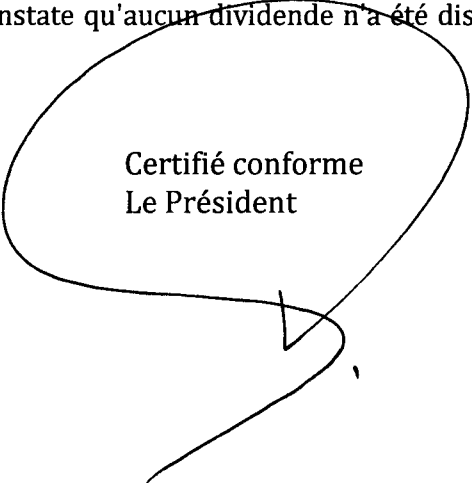
Bénéfice de l'exercice :	3.267.108,47 euros
A titre de dividendes	700.000,00 euros
Soit 0,4327 euros par action	
Et le solde, soit la somme de	2.567.108,47 euros
En totalité au compte "Autres Réserves"	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 700.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président





FB AUDIT
WALTER FRANCE

A.LAFONT

Société par actions simplifiée
à associé unique

150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZE

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/08/2021

A.LAFONT

Société par actions simplifiée à associé unique
150 Ancienne Route de Beaujeu
69400 GLEIZE

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/08/2021

A l'associé unique de la société **A.LAFONT**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **A.LAFONT** relatifs à l'exercice clos le 31/08/2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2020 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

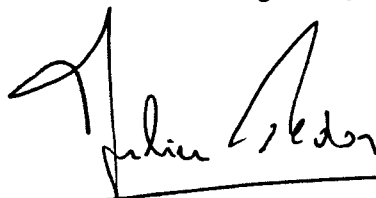
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orange, le 23/12/2021



Julien REDON
SAS FB AUDIT
Commissaire aux comptes